



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Cambodge

Question écrite n° 64906

#### Texte de la question

M Roger Rinchet interroge M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le sentiment que lui inspire la campagne nationale lancée par l'association Handicap International tendant à mettre fin à l'arrivée massive au Cambodge de mines antipersonnel qui continuent de mutiler plusieurs milliers de personnes et notamment des enfants chaque année dans ce pays. Handicap International qui œuvre sur le terrain avec beaucoup d'efficacité pour redonner aux victimes de cette arme terrible une nouvelle autonomie semble en effet mettre en cause la responsabilité des pays membres du conseil de sécurité de l'ONU dans l'importation de mines anti-personnel au Cambodge. Alors que la France a tenu un rôle primordial dans les discussions qui ont permis de mettre en place sous l'égide de l'ONU un processus de réconciliation dans ce pays confronté pendant plus de vingt ans à une guerre civile atroce et à un génocide, il lui demande de bien vouloir lui donner des précisions sur la réalité de ces accusations en ce qui concerne notre pays et sur les mesures qu'il a prises ou qu'il compte prendre pour mettre un terme à ces exportations qui sont en totale contradiction avec le travail remarquable entrepris depuis des années par la France au Cambodge.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Comme le souligne l'honorable parlementaire, la France a joué un rôle majeur dans les discussions qui ont permis de mettre en place, sous l'égide de l'ONU, un processus de réconciliation au Cambodge. Depuis la signature des accords de Paris en octobre 1991, la France continue de suivre avec la plus grande attention la mise en œuvre effective de ce plan de paix et elle participe activement aux actions de l'APRONUC sur le terrain. Très soucieux de voir s'améliorer le sort d'un peuple qui a tant souffert, notre pays ne saurait, à cet égard, minimiser le problème angoissant que pose sur le territoire cambodgien la présence massive des mines antipersonnel. A ce jour, onze centres de formation au déminage ont été créés au Cambodge et quelque 850 soldats ont reçu une formation complète. L'unité d'instruction française compte une quarantaine de spécialistes, au nombre desquels nous devons déjà déplorer trois blessés graves. Parallèlement aux efforts déployés en ce sens dans le cadre de l'ONU, la France soutient certaines initiatives concernant le déminage, en particulier celle de la COFRAS sur le site d'Angkor. Ce projet, d'un coût de 20 MF, a été proposé récemment à la Commission des communautés européennes. En outre, au plan international, le Gouvernement français a fait connaître à ses partenaires européens son souhait de voir réviser le protocole no 2 de la convention 80 sur « l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ». Il importe en effet selon notre pays que les mécanismes de vérification prévus dans le protocole no 2 soient plus efficaces et qu'un véritable dispositif de contrôle soit instauré. La France s'apprete à intervenir à cette fin, auprès du secrétariat général de l'ONU, afin qu'il procède à la convocation de la conférence de révision dans les tout premiers mois de 1993. En ce qui concerne les informations diffusées par Handicap International, dont je tiens à saluer le travail considérable accompli depuis plusieurs années au Cambodge, les informations dont nous disposons font apparaître la présence sur le territoire cambodgien de mines d'origines chinoise, soviétique, vietnamienne et tchèque. En revanche, aucune mine de fabrication française n'a été trouvée sur le terrain et une seule mine d'origine américaine a été décelée.

## Données clés

**Auteur** : [M. Rinchet Roger](#)

**Circonscription** : - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 64906

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 7 décembre 1992, page 5477